COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 21 septembre 2022 à 18h, le Conseil Municipal de Dammarie sur Loing, dûment convoqué le 17 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet, maire.

<u>Présents</u>: M. Alexandre Ducardonnet, M. Denis Salin, Mme Rose-Anne Bonneau, Mme Béatrice Beauté, Mme Patricia Le Fur, M. Gilbert Debost, Mme Sylvie Reine, M. Julien Chenault, M. Jean-Pierre Beauchesne, M. Michel Lachèze a quitté la séance à 19h35.

Secrétaire de séance : Gilbert Debost

La séance a été enregistrée. Séance ouverte à 18h 00

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2022 : Après sa lecture par M. le Maire, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Lecture et vote de la convention EPFLI et la commune de Dammarie en vue de l'achat de l'immeuble de l'auberge du canal.

Principe: L'EPFLI achète les murs, les loyers remboursent le prêt.

A la fin du remboursement du prêt, l'immeuble est rétrocédé à la commune.

M. le maire lit le projet de la convention et donne des explications. C'est dans le cadre du développement économique, commercial et touristique qu'elle est présentée.

La durée du prêt est de 15 ans au maximum.

Avant le vote cette convention, l'ensemble des membres du conseil municipal souhaite visiter l'immeuble pour se faire une opinion sur son état et rencontrer un représentant de l'EPFLI.

Arrêté et amende pour chien errant.

De nombreuses plaintes, de la part de nos administrés, sur la divagation et les aboiements continuels des chiens au hameau de la Forge sont remontés aux élus.

Pour la divagation un article existe dans le code rural. Après une lettre d'avertissement, si récidive une amande de 38€00 par animal sera établie par la mairie. Auparavant, il faudra établir un arrêté municipal.

Immobilisation de véhicules sur le domaine publique.

De trop nombreux véhicules sont immobilisés, depuis de nombreux mois, sur les accotements des voies publiques de notre commune.

Un relevé sera effectué des plaques d'immatriculation ainsi que leurs lieux de stationnement.Il sera remis à la gendarmerie pour enquête.

Mutualisation des archives.

Une réunion a été organisé par la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation. Une proposition a été étudié celle d'un archiviste passant dans chaque commune pendant une semaine. Montant de cette prestation environ 1 150€ la semaine. La commune ne donnera pas de suite à cette proposition. L'archivage continuera à être réaliser par notre secrétaire avec l'aide ponctuelle de membres du conseil.

Traitement des boues de la station d'épuration.

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) qui entretien notre réseau d'assainissement nous a signalé que la cuve de stockage de nos boues de notre STEP (STation d'EPuration) était pleine. M. le maire a sollicité le gérant SUEZ de la station de Chalette qui était déjà intervenu l'année passée pour les évacuer. Un premier enlèvement a été réalisé en urgence. La prestation de transport et traitement est de 48,36€ TTC la tonne. Il a été demandé à cette société si le montant de la facture d'environ 10 000€ pouvait être différée en 2023.

Facture du SIAEP.

Une facture de 10 563,37€ représentant d'une part la maintenance de notre réseau d'assainissement des 6 premiers mois de l'année 2022 pour 5 529,37€ et d'autre part 5 034 € pour le remplacement d'une pompe de relevage qui était hors d'usage.

Décision modificative sur le budget principal (commune) et sur le budget annexe (assainissement)

<u>Décision modificative n° 1</u> (assainissement)

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
D F 011		5 034,00 €	Charge de caractère général
D F 023 023 (ordre)	5 034,00 €		Virement de la section investissement
D I 21 2156 OPNI	5 034,00 €		Matériel spécifique d'exploitation
R I 021 021 OPFI (ordre)	5 034,00 €		Virement à la section exploitation

<u>Décision modificative n° 2</u> (commune)

Imputation	Ouvert	Réduit	Commentaires
D F 011 6156		350,00€	Maintenance JVS
D I 20 2051 OPNI	350,00€		Immobilisations incorporelles

Les 2 décisions modificatives ont été voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Frais scolaire SIRIS concernant les enfants YOULA BANGOURA (regroupement scolaire Chailly, Prenoy et Thimory).

La commune s'était engagée à payer, sans en connaître le montant, les frais scolaires de 2 enfants de Dammarie scolarisés en primaire à Chailly. Après le paiement il s'avère que le montant des frais est bien plus important. Ils s'élèvent à 1 085€ par enfant alors qu'à l'école de Loing ce montant est de 594€/enfant. Si toutefois le cas se représentait la commune ne paierait que sur la base de l'école du Loing.

Nomination d'un conseiller municipal incendie et secours.

M. CHENAULT Julien accepte d'être le référent auprès des services secours et incendie.

Adhésion CAUE.

Le montant de l'adhésion est de 100€ par an. Le conseil accepte de continuer à adhérer au CAUE.

Questions diverses:

Des véhicules s'engagent sur la route du hameau de la Savionnière guidés par Google Maps. Cette route sera barrée pour palier jusqu'à la correction de cette erreur.

Le conseil décide de ne plus louer la salle polyvalente pendant la période hivernale du 16 octobre 2022 au 15 avril 2023, fermeture due au montant de la facture du chauffage exorbitant. 700€ pour 24 heures.

Inspection de la salle polyvalente par les pompiers. Les blocs de secours ne fonctionnent plus et sont obsolètes. Un devis pour leurs remplacements chez SONEPAR se monte à 804,64€. Accord du conseil pour cette dépense imposée. D'autres points sont à améliorer. Ils seront traités ultérieurement.

Notre nouveau cantonnier André BURSAC effectue 15 heures par semaine pour notre commune. Il est également employé par la commune de Châtillon Coligny 20 heures par semaine. Ses horaires sont aménagés. Les matins, il travaille pour Chatillon et 4 après-midi pour Dammarie sauf le lundi.

Suite à l'audit des réseaux d'assainissement par le cabinet MERLIN, il a été constaté que 3 regards ont besoin d'être curés et 2 autres dont l'accès n'est pas possible à cause du goudron doivent être ouverts par la commune. La société EAL est une entreprise qui intervient régulièrement sur Dammarie pour nettoyer les deux stations de refoulement. Il faut organiser une intervention. Julien CHENAULT coordonnera cette opération.

Les travaux de points à temps n'ont pas encore été réalisés. La décision est prise d'employer une personne extérieure pour aider notre cantonnier à effectuer ces travaux.

Pose des 35 panneaux de signalisation sur la rue et route de Rogny. Une aide extérieure sera sollicitée pour réaliser le tracé de leurs emplacements. Il faudra constituer un groupe de 3 personnes pour poser tous ces panneaux.

Panneau pédagogique. La commande de la structure métallique est passée. Ensuite le béton sera coulé pour constituer le socle de ce panneau.

Entretien du cimetière. L'objectif actuel est ; qu'il soit propre pour les Rameaux et pour la Toussaint. Un entretien a été réalisé en juin par SEG. Dès la semaine prochaine le nettoyage du cimetière sera réalisé par le personnel communal.

Travaux d'entretien de nos routes et chemins communaux. Les accotements ainsi que les fossés seront réalisés à l'aide de notre épareuse par M. Jean Luc DOUBRE. Le conseil décide que les haies seront élaguées au lamier par l'entreprise CARROUET.

Denis SALIN informe que la commande pour supprimer l'alimentation en chauffage et eau de l'ancienne maison des instituteurs est émise pour un montant de 2 520€ à l'entreprise RAT. Elle doit intervenir début octobre.

Dans le cadre d'animation musicale dans notre église, Rose Anne BONNEAU propose la prestation en janvier d'un groupe de 3 musiciens de musique classique pour un cachet de 350€. Affaire à confirmer.

Julien CHENAULT président de BEL fait le compte-rendu des activités de son association.

Le conseil décide de poursuivre la location du logiciel de	u site internet de la commune.
La séance est levée à 20h50	
Le secrétaire de séance,	Le Maire,

Les membres du Conseil,